

**Agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent :  
un jalon important franchi en collaboration**

**Rimouski, le 7 mars 2025** – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) se réjouit de la décision des gouvernements du Québec et du Canada d'aller de l'avant avec le projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, et tient à féliciter le travail accompli par l'équipe du projet d'agrandissement au cours de deux dernières années. Le rapport des consultations publiques diffusé d'aujourd'hui montre une forte collaboration et un appui important autour de ce projet porteur de changement et crucial pour préserver l'équilibre des écosystèmes de l'estuaire.

**Une démarche de concertation inspirante**

Les consultations publiques réalisées en présentiel à l'automne 2024 ont permis de joindre un total de 346 personnes lors de la tenue des kiosques d'information, et 229 ont assisté aux séances d'information. Au Bas-Saint-Laurent, il s'agit de 208 et de 131 participant(e)s, respectivement. Le CREBSL y a participé activement, déposant un mémoire conjoint avec le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire et la Table de concertation régionale (TCR) du sud de l'estuaire moyen.

**Rehausser la protection des bélugas du Saint-Laurent... et bien plus !**

L'une des retombées positives de l'agrandissement du parc marin Saguenay-Saint-Laurent est sans doute la bonification des mesures de protection de la population des bélugas du Saint-Laurent, notamment par l'application du *Règlement sur les activités en mer* au territoire agrandi, qui inclura l'intégralité de leur habitat essentiel estival. Ce projet permettra également de rehausser la protection des aires d'alimentation des rorquals, ainsi des habitats côtiers comme les marais maritimes et les herbiers de zostères très présents dans la région du Bas-Saint-Laurent. Aussi, l'agrandissement du parc marin vers la rive sud se voit une opportunité de développer une expérience touristique régionale qui met en valeur la richesse des écosystèmes et donne de la visibilité à la culture autochtone. Notre région recèle déjà d'initiatives novatrices et d'infrastructures pouvant constituer la base d'un réseau de partenaires et d'activités en lien avec le parc, comme le site d'observation terrestre des mammifères Putep 't-awt, qui permet une observation sans dérangement des bélugas.

## **Maintenir le cap pour la concrétisation du projet**

Enfin, le CREBSL encourage les gouvernements du Québec et du Canada à poursuivre le travail avec détermination et à mener à terme le projet d'agrandissement malgré l'évolution possible des gouvernements à la suite des élections à venir tant au niveau provincial (2026) que fédéral (2025). La démarche réalisée à ce jour montre le potentiel de collaboration de nos communautés ainsi qu'entre les deux paliers gouvernementaux, constituant un bon pas vers la création d'un réseau d'aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Visitez le [parcmarin.qc.ca](http://parcmarin.qc.ca) pour plus de renseignements.

- 30 -

## **À propos du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent**

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) est un organisme de concertation régionale en matière de protection de l'environnement et de développement durable créé à la suite d'une volonté régionale en 1977. Aujourd'hui, il fait partie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), qui comprend 17 CRE. À titre d'organisme-conseil, le CREBSL avise tout intervenant concerné par l'environnement et il soutient les principes du développement durable auprès de la communauté et des instances décisionnelles. Pour en savoir plus : [crebsl.com](http://crebsl.com)

### **Contact**

Patrick Morin, directeur général  
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent  
(418) 732-9137  
[patrick.morin@crebsl.com](mailto:patrick.morin@crebsl.com)